

Reconstruction du poste électrique 63 000/20 000 volts de Salins et de ses lignes de raccordement

RESUME NON TECHNIQUE **De l'étude d'impact**

Table des matières

1	LE RESUME NON TECHNIQUE	4
2	RESUME DU CONTEXTE ET DE LA DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1	LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE SALINS (ERDF) ET DE SES RACCORDEMENTS	5
2.2	LE PROJET D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU REVERMONT JURASSIEN (RTE)	5
2.3	LA MISE EN SOUTERRAIN DES LIAISONS ELECTRIQUES	6
2.4	DESCRIPTION DU PROJET	6
3	RESUME DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	8
3.1	MILIEU PHYSIQUE	8
3.2	MILIEU NATUREL	9
3.3	PAYSAGE, SITE ET PATRIMOINE	10
3.4	MILIEU HUMAIN	10
3.5	DOCUMENT D'URBANISME ET SERVITUDES	11
3.6	RISQUES ET NUISANCES	11
3.7	SYNTHESE DES ENJEUX	12
4	RESUME DE L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE	
	13	
4.1	MILIEU PHYSIQUE	13
4.2	MILIEU NATUREL	13
4.3	PAYSAGE ET PATRIMOINE	14
4.4	MILIEU HUMAIN	14
4.5	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	15
4.6	RISQUES	15
4.7	SANTE	15
4.8	EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES DU RESEAU NATURA 2000	16
5	RESUME DE L'ANALYSE DES EFFETS CUMULEES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS	
	CONNUS	16
6	ESQUISSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGES ET RAISON DU CHOIX DU	
	PROJET	17

6.1	PRINCIPES DE RECHERCHE DES PARTIS.....	17
6.2	PRESENTATION DES SITES POUR L'IMPLANTATION DU POSTE.....	17
6.3	COMPARAISON DES SITES POUR L'IMPLANTATION DU POSTE.....	17
6.4	LE PARTI RETENU	20
7	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	20
8	LES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET	20
8.1	MILIEU PHYSIQUE	20
8.2	MILIEU NATUREL	21
8.3	PAYSAGE ET PATRIMOINE	21
8.4	MILIEU HUMAIN	21
8.5	MODALITES DE SUIVI DES MESURES.....	22
9	ANALYSE DES METHODES UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES	23
9.1	ANALYSE DES METHODES UTILISEES.....	23
9.2	DIFFICULTES RENCONTREES	24
10	AUTEURS DES ETUDES	25

1 Le résumé non technique

Ce document représente le résumé non technique de l'étude d'impact régie par les articles L. 122-1 à L. 122-3-5 et R. 122-1 à R. 122-16 du Code de l'Environnement, complétés par la circulaire n° 93-73 du 27 septembre 1993.

Le document présentera le projet pour permettre au lecteur de ce résumé d'avoir une vue globale.

Toutefois, il est rappelé que ce document est un résumé et qu'il ne saurait se substituer à l'ensemble du dossier d'étude d'impact qui reste la référence pour présenter le projet dans son ensemble.

Ce résumé est rédigé principalement à l'usage de l'enquête publique. Engagée par le Préfet, conduite par un commissaire-enquêteur désigné par le président du Tribunal Administratif, l'enquête publique est une procédure ouverte à tous et sans aucune restriction. Elle permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contrepropositions sur un registre d'enquête, préalablement à des projets industriels ou des opérations de planification urbaine.

2 Résumé du contexte et de la description du projet

2.1 Le projet de reconstruction du poste de Salins (ERDF) et de ses raccordements

Le poste actuel de Salins se situe à l'entrée de la ville de Salins-les-Bains, enclavé dans un secteur qui s'est urbanisé. Ce poste est ancien et pose des problèmes de vétusté.

On note ainsi l'absence de murs pare-feu ou de dispositif antibruit au niveau des transformateurs. De plus, les fosses existantes n'assurent pas la récupération des huiles en cas de fuite ou d'avarie. La nécessité prochaine, en raison de l'augmentation des consommations, de devoir remplacer un des transformateurs par un nouveau de puissance supérieure risque par conséquent de poser problème.

Ainsi ERDF a choisi de reconstruire le poste électrique de Salins, avec une préférence pour un nouveau site en dehors de la ville.

2.2 Le projet d'amélioration de l'alimentation électrique du Revermont jurassien (RTE)

L'alimentation de la zone repose sur deux lignes 63 000 volts issues de Champvans. Cette situation pose problème lors des appels de puissance de la station de Mesnay (passage des trains) et ne permet pas d'envisager l'interruption pour entretien d'une de ces deux lignes sans risquer une coupure généralisée de la zone. Cette situation devient de plus en plus préoccupante avec l'accroissement annuel des consommations du secteur.

Ainsi RTE envisage de réaliser une nouvelle liaison en provenance du poste de Frasne qui apportera une seconde alimentation au poste de Salins.

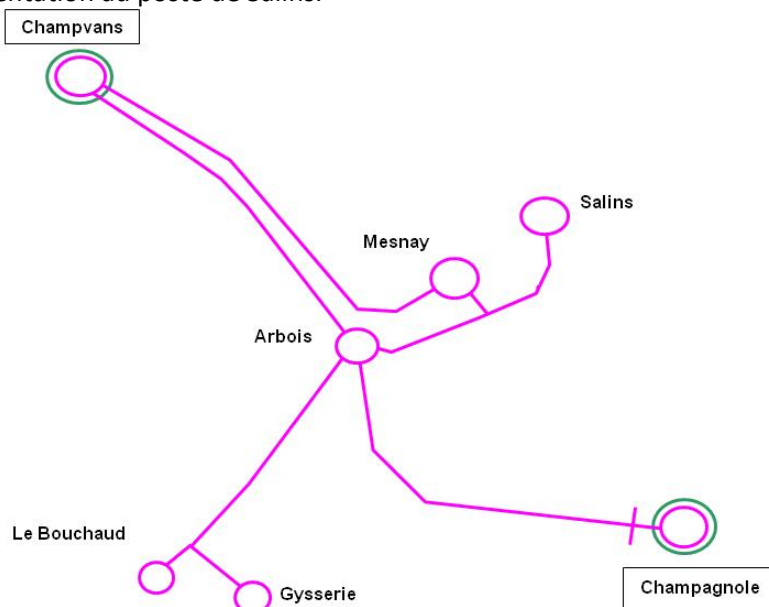


Figure 1 : Schéma du réseau électrique RTE dans le secteur

2.3 La mise en souterrain des liaisons électriques

Le projet de reconstruction du poste de Salins permettra de mettre en souterrain une partie des réseaux électriques aux abords du poste, notamment les réseaux 20 000 volts ERDF. De plus, la ligne à 63 000 volts Mesnay-Salins sera également reconstruite en technique souterraine depuis la sous-station de Mesnay.

Ces différentes mises en souterrain permettront de faire disparaître du paysage environ 10 km de lignes électriques aériennes.

La nouvelle alimentation depuis le poste de Frasne se fera également en souterrain.

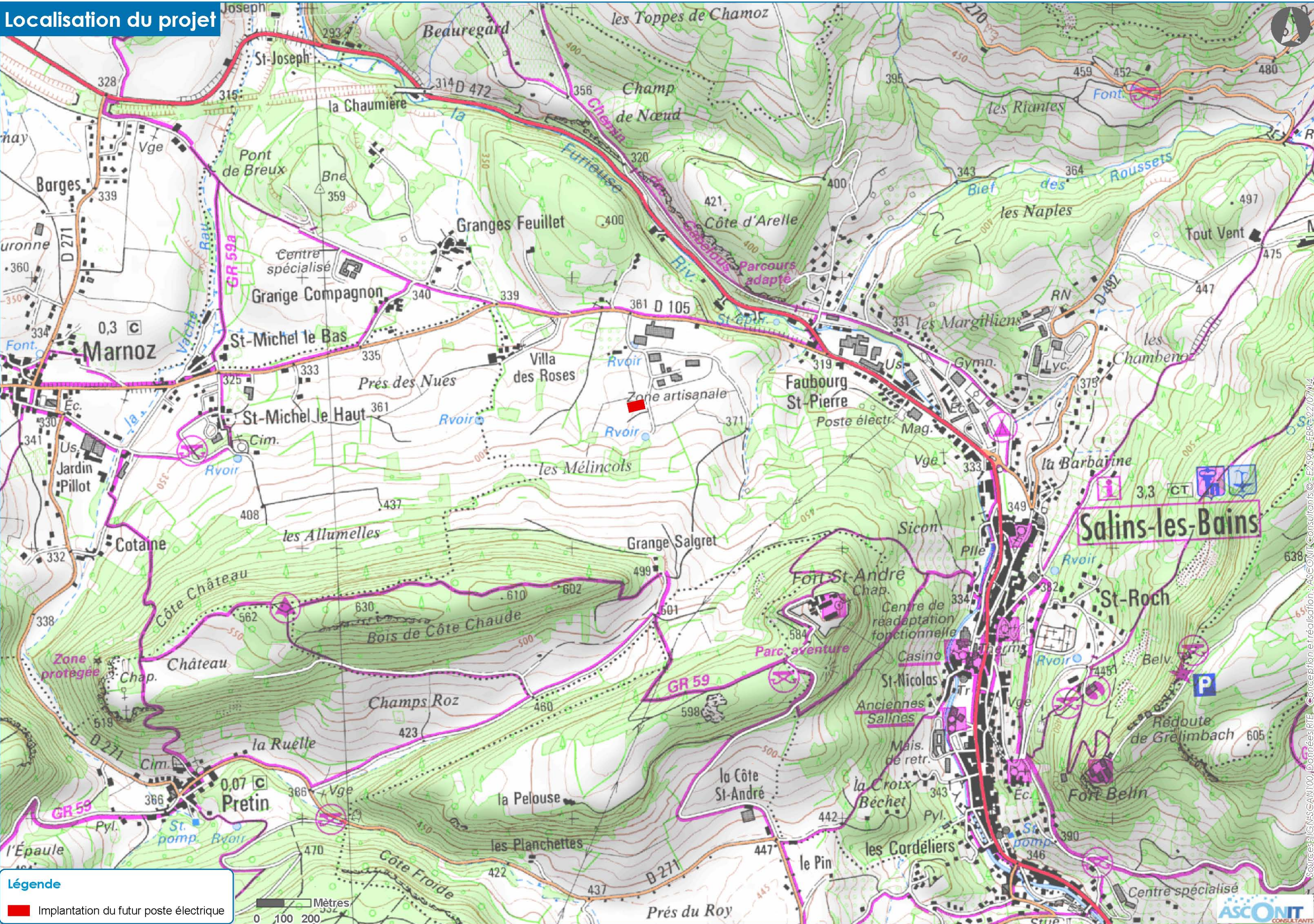
2.4 Description du projet

Le projet d'amélioration électrique du Revermont Jurassien consiste donc à la reconstruction du poste 63 000/ 20 000 volts de Salins et de ses raccordements.

Le poste 63 000 / 20 000 volts, une fois reconstruit, renfermera les installations suivantes :

- transformateurs d'une puissance respective de 20 MVA (Méga Volt Ampère) ;
- un jeu de barres 63 000 volts ;
- des disjoncteurs servant à couper automatiquement un circuit électrique sous tension ;
- des sectionneurs permettant d'aiguiller les échanges d'énergie, ou de mettre un circuit hors tension par mesure de sécurité ;
- des appareils de mesure qui permettent à chaque instant de connaître l'état du réseau et de faire fonctionner les protections et automatismes.

Localisation du projet



3 Résumé de l'analyse de l'état initial du site et de son environnement

3.1 Milieu physique

Le climat de Salins-les-Bains est soumis à une double influence, océanique (par les vents d'Ouest) et continental. Le climat de Salins-les-Bains se caractérise par une forte variabilité, tant au cours d'une saison que d'une année.

La zone artisanale des Mélincols se positionne sur le versant Nord du relief du Bois de la Côte Chaude et du fort Saint André. Les altitudes varient au sein de cette zone entre 400 m au point le plus haut (Sud de la zone) et 361 m au niveau de la RD 105.

La zone artisanale des Mélincols se positionne sur des terrains calcaires et marneux.

Le secteur d'étude repose sur la masse d'eau appartenant au « Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien » (FR-DG-516). Cette masse d'eau est formée d'une alternance de terrains marneux, marno-calcaires et calcaires. Les formations sont globalement peu ou pas aquifères. Les quelques réservoirs étant limités en terme d'extension du fait de la structure fortement faillée et plissée de cette zone.

On note également à proximité deux autres masses d'eau à savoir les « Calcaires jurassiques chaîne du Jura – Bassin Versant (BV) Doubs et Loue » (FR-DO-120) et les « Calcaires jurassiques chaîne du Jura – 1^{er} plateau » (FR-DG-140).

Toutes ces masses d'eau présentent un bon état chimique et quantitatif.

La commune de Salins-les-Bains compte deux captages d'alimentation en eau potable, à savoir le captage d'eaux thermales ainsi que la source de Veley.

Toutefois tous ces captages et leur périmètre de protection associé se positionne à plus de 1,5 km en amont du site d'implantation du futur poste électrique.

Bien que le secteur d'étude ne comprenne aucun cours d'eau, on note la présence de la Furieuse et du ruisseau de la Vache à proximité :

La Furieuse est un affluent de la Loue et par extension un sous-affluent du Doubs, de la Saône et du Rhône. Le ruisseau de la Vache est également un affluent de la Furieuse.

On note par ailleurs la présence d'un ruisseau intermittent alimentant la Furieuse en rive gauche. Celui-ci s'écoulant selon une direction Nord-Sud se positionne à environ 350 m à l'Est du site d'implantation du poste électrique.

La Furieuse présente un état écologique moyen et un état chimique mauvais. En revanche, le ruisseau de la Vache présente un bon état écologique et chimique.

3.2 Milieu naturel

Il n'existe pas de sites Natura 2000 à proximité immédiate de la zone artisanale des Mélincols. Les sites les plus proches sont la vallée de la Loue et du Lison et la reculée des Planches-Près-Arbois. Ces sites se positionnent à plus de 5 km du secteur d'implantation du futur poste.

Il n'existe aucun site faisant l'objet d'Arrêté de protection de Biotope à proximité immédiate de la zone artisanale des Mélincols. Le site le plus proche se positionne à environ 2 km au Sud-Ouest. Il s'agit du site « Falaises de la Cluse de Pretin à Marnoz » dont l'objet de la protection est le faucon pèlerin.

A proximité du futur poste électrique, on recense plusieurs ZNIEFF de type I telles que la Côte d'Arele et Champs de Nœud, le Mont Poupet, Les Flez et Côte de Château ou les combles de l'église à Pretin.

On ne recense aucune ZICO et ZNIEFF de type II à proximité du site d'implantation du futur poste électrique de Salins.

L'inventaire réalisé par la DREAL Franche-Comté indique la présence de zones humides au niveau de la limite communale entre Salins-les-Bains et Marnoz. Il s'agit de forêt humide de bois tendre positionnée sur les berges du ruisseau de la Vache. La Fédération départementale des Chasseurs du Jura a également identifié un secteur de zones humides le long de la RD 105. Il s'agit de boisement de type Aulnaie-Frênaie.

Le site se compose majoritairement de prairies de fauche, de pâtures. Des haies et arbres isolés parsèment également la zone d'étude.

Au total, 5 habitats ont été identifiés :

- Pâtures mésophiles, se composant d'une prairie pâturée en début de saison et fauchée par la suite ;
- Prairies des plaines médio-européennes à fourrage, se composant d'une formation herbacée dominées par des graminées ;
- Fourrés médio-européens sur sol fertile, constitués d'une formation dense d'arbustes ou de buissons
- Mosaïque de Peuplements de grandes Laïches et de Jonchaies hautes ;
- Alignement d'arbres.

Une espèce floristique *Tulipa sylvestris*, protégée au niveau national, a été recensée au droit des prairies de fauche. Une station de 3 à 5 pieds est présente.

Le site, inclus dans un ensemble assez vaste de prairies bocagères, présente un intérêt écologique certain pour de nombreuses espèces avifaunistiques. La mosaïque de milieux naturels concerne à la fois des espèces des milieux ouverts, des lisières forestières et des milieux boisés.

Parmi les 33 espèces recensées, 4 espèces présentent un intérêt patrimonial : la pie-grièche écorcheur, Le Torcol fourmilier, Le Milan royal, La Chouette chevêche.

Des coulées bien marquées ont été notées au sein de la prairie. La grande faune utilise le site comme lieu de repos (couchette de chevreuil dans la végétation) et comme zone de passage entre les

boisements entre les différents réservoirs de biodiversité (boisements situés de part et d'autre de la vallée vde La Furieuse).

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte général à faible pression urbaine à l'Ouest de Salins-les-Bains et caractérisé par la présence de boisements importants réservoirs de biodiversité (plusieurs ZNIEFF de type I). La lecture de l'occupation du sol permet d'envisager plusieurs zones de passage pour la faune entre les différents milieux favorables à leur cycle vital, cependant contraintes par la présence de la RD 105 et de hameaux disséminés.

3.3 Paysage, site et patrimoine

Le territoire communal de Salins-les-Bains s'étire du Nord au Sud, au fond d'une vallée escarpée bordée à l'Ouest par la rivière de « La Furieuse ». De part et d'autre grimpent les coteaux que couronnent des ouvrages d'architecture militaire, les forts de Saint-André (604 m), Bracon (400 m) et Belin (584 m).

Le futur site d'implantation du poste électrique se positionne dans le secteur de Plateau, au Nord-Ouest du territoire communal de Salins-les-Bains. Au niveau du grand paysage, l'élément fort est ici la vision sur le mont Poupet qui apparaît comme une valeur paysagère locale forte.

Le principal axe de visibilité de la zone des Mélincols est la RD 105 qui relie les communes de Salins et Marnoz.

Le fort Saint André positionné au Sud de la zone artisanale des Mélincols est un site classé. Dominant la Furieuse de plus de 300 mètres, le Fort Saint-André est un des éléments de la ville de Salins. Cette cité enchâssée dans une cluse étroite a dû sa grandeur et son faste au sel dont l'exploitation est antérieure aux Romains. Mais la plate-forme de défense ne fut édifiée qu'en 1638 pour être plusieurs fois démolie puis reconstruite après les conflits. Vauban acheva sa construction en 1674 et lui a donné son aspect actuel.

Sur la commune de Salins-les-Bains, on recense plusieurs monuments historiques classés et inscrits :

Une AVAP est créée par la commune de Salins-les-Bains. Cette servitude est annexée aux documents d'urbanisme (carte communale, PLU, SCOT). On note toutefois que le futur site d'implantation du poste électrique se positionne en dehors du périmètre de l'AVAP, que ce soit pour les zones de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré.

La base de données de l'INRAP n'indique aucun site archéologique au sein du secteur d'étude. Lors de la phase de concertation, la DRAC Franche-Comté n'a émis aucune remarque vis-à-vis du patrimoine archéologique.

3.4 Milieu humain

En 2011, la commune comptait 2864 habitants, ce qui représente 48 % de la population du canton (5 928 habitants).

Le secteur d'implantation du futur poste électrique est faiblement urbanisé à dominante d'activité. La zone artisanale des Mélincols se positionne au sein de secteur de prairies. On note toutefois la présence d'une habitation dans le nord de la zone des Mélincols qui se positionne à plus de 300 m au Nord du futur poste électrique.

Le futur site d'implantation du poste électrique se positionne au sein de la zone artisanale des Mélincols, zone d'activités créée par la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains. Aujourd'hui les terrains sont des prairies de fauche.

Les principales infrastructures présentes dans le secteur d'étude sont routières. On note ainsi la présence de la RD 105 qui relie les communes de Marnoz et de Salins. Cette route constitue la principale voie de desserte de la zone artisanale des Mélincols. La zone artisanale présente également une voirie nécessaire à la circulation dans la zone.

On note la présence d'une canalisation de gaz faisant l'objet d'une servitude. Cette canalisation débute à l'Ouest de la zone artisanale des Mélincols. Le futur site d'implantation du poste n'est donc pas concerné par cette servitude.

3.5 Document d'urbanisme et servitudes

Le futur poste électrique se positionne uniquement sur le territoire communal de Salins-les-Bains. La commune de Salins-les-Bains est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 27 février 2012 et exécutoire depuis le 15 Janvier 2012.

Le futur poste électrique se positionne au sein de la zone UY du PLU. Il s'agit d'une zone réservée principalement aux établissements industriels, aux dépôts et aux installations publiques ou privées pouvant le cas échéant, accueillir des activités nuisantes ou dangereuses, dont le voisinage n'est pas désirable pour l'habitat. Les constructions liées ou nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées.

3.6 Risques et nuisances

La Furieuse et la Gouaille font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Ce plan s'applique sur le territoire des communes de Salins-les-Bains et de Bracon visées par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1996, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 Janvier 2006.

Le PPRI comprend deux types de zones de danger au sens du 1° de l'article L.562-1 du Code de l'environnement : la zone rouge et la zone bleue :

- La zone rouge correspond d'une part aux zones d'aléa fort et d'autre part aux zones inondables non urbanisées ou peu urbanisées quel que soit leur niveau d'aléa. Ces zones sont à préserver de toute urbanisation.
- La zone bleue correspond aux zones d'aléa modéré situées en secteur urbanisé. La plupart des constructions ou aménagements sont admis, sous réserve du respect de prescriptions techniques destinées à réduire la vulnérabilité.

La reculée de Salins est le siège de risque de mouvements de terrains. Ainsi il existe un Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain : PPR de Salins-Bracon, sur les communes de Salins-les-Bains et Bracon.

Le site d'implantation du futur poste électrique se positionne en zone 3 du PPR où aucune condition relevant de l'article R 111.3 du Code de l'urbanisme n'est imposée.

De façon générale, il est recommandé au Maître d’Ouvrage, avant la réalisation d’une construction, de s’entourer des conseils nécessaires à la prise en compte des contraintes géologiques du secteur ou de la zone dans laquelle se situe le projet en faisant une étude géotechnique préalable.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est le risque consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses, pouvant entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

On note la présence d’une canalisation relative au transport de gaz qui chemine dans la partie extrême Ouest de l’aire d’étude pour l’implantation du futur poste électrique. Cette canalisation arrive jusqu’à la zone artisanale des Mélincols.

Le poste transformateur de Salins sera implanté dans la Zone Artisanale des Mélincols, située au Sud de la RD 105, dans un paysage rural vallonné. Le paysage sonore est essentiellement caractérisé par l’activité de la zone artisanale et le trafic routier sur la RD 105 en période diurne. Au cours de la nuit, la diminution du trafic et l’absence d’activités de la ZI contribuent à rendre le paysage sonore particulièrement calme.

3.7 Synthèse des enjeux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux

Milieu physique	Climat	Forte variabilité de climat sous influence océanique et continental	Enjeu faible
	Topographie	Forte pente du site d’implantation du futur poste (environ 11%)	Enjeu fort
	Géologie		Enjeu faible
	Hydrogéologie	Masse d’eau faiblement aquifère. Pas de captages d’alimentation en eau potable à proximité	Enjeu faible
	Hydrographie	Pas de cours d’eau à proximité immédiate	Enjeu faible
Milieu naturel	Zonage réglementaire et inventaire patrimoniaux	En dehors de tout zonage de protection et d’inventaire	Enjeu faible
	Zone humide	Pas de zone humide à proximité	Enjeu faible
	Biodiversité	Espèces protégées floristiques et avifaunistiques	Enjeu fort
	Réseau écologique	Corridor écologique potentiel mais forte fragmentation notamment par la RD 105 et RD 472	Enjeu faible
Paysage	Paysage	Co-visibilité avec le Mont Poupet	Enjeu fort
	Sites et patrimoine	En dehors de tous sites faisant l’objet d’une protection	Enjeu faible
Milieu humain	Population et habitat	En dehors des secteurs habités. Au sein d’une zone artisanale	Enjeu faible
	Activités	Sur des terrains agricoles voués à l’urbanisation	Enjeu faible
	Infrastructures	RD 105 axe de desserte de la zone artisanale des Mélincols	Enjeu faible
Risques	Risque naturel	En zone 3 du PPR mouvement de terrain de Salins-les-Bains	Enjeu faible
	Risque technologique	Présence d’une canalisation de gaz à l’Ouest de la zone artisanale des Mélincols	Enjeu faible

4 Résumé de l'analyse des effets du projet sur l'environnement et la santé

4.1 Milieu physique

Les ouvrages électriques à très haute tension, n'ont absolument aucune influence sur les perturbations météorologiques. Le présent projet sera donc sans effet sur le climat local.

Le futur site d'implantation du poste électrique se positionne sur un terrain présentant une forte pente. Ainsi les travaux de création de la plate-forme (terrassement, création de piste d'accès) seront à l'origine de déblais-remblais. Toutefois ces travaux seront relativement équilibrés, avec des volumes de remblais quasi-équivalents aux volumes de déblais, limitant ainsi les besoins d'apport en matériaux.

La circulation des engins de chantier peut provoquer un tassement localisé du sol au niveau de la zone de travaux.

Aucun milieu aquatique (étang, cours d'eau) n'est présent à proximité immédiate du site d'implantation du futur poste électrique. Néanmoins, la période de chantier pourra engendrer l'infiltration accidentelle de polluants dans le sol.

Ainsi, les travaux pourront entraîner une altération locale de la qualité des eaux souterraines par :

- l'épandage accidentel de substances polluantes (hydrocarbures) ou d'huiles (par rupture de flexibles de pelles hydrauliques par exemple) notamment lors du remplissage des engins de travaux publics ;
- l'écoulement des eaux de lavage des engins sur le sol puis leur infiltration dans le sous-sol ;

Lors d'épisodes pluvieux, les travaux de terrassements pourront engendrer un transport de matériaux, en quantité très importante.

Les transformateurs constituent une source potentielle de pollution par dispersion de l'huile minérale qu'ils contiennent, soit en cas de fuite de cuve, soit en cas d'incendie.

Un transformateur 63 000 / 20 000 volts et ses équipements associés contiennent environ 8 tonnes d'huile. Conformément à la réglementation en vigueur, un dispositif sera mis en place de manière à récupérer l'huile des transformateurs, après une éventuelle fuite ou avarie (voir les mesures envisagées au chapitre 9).

Les plates-formes des postes de transformation sont gravillonnées sur la plus grande partie de leur superficie. Leur entretien régulier est effectué à l'aide d'un désherbant agréé, biodégradable et non rémanent.

4.2 Milieu naturel

La présence des engins et leur circulation constitue un dérangement (bruit, vibrations, poussière) pour la faune qui fréquente le secteur. Dans le cas présent, le chantier évitera les milieux remarquables et les périodes sensibles pour les animaux (accouplement, nidification). (Voir les mesures envisagées au chapitre 9)

Dans le cas présent, on note la présence d'une espèce floristique protégée, à savoir la tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*), à proximité du site d'implantation du futur poste. Toutefois, au vu de l'implantation du poste et des mesures qui seront prises (voir chapitre 9), les conséquences sur cette espèce seront limitées.

On note également la présence de la pie-grièche écorcheur, nichant dans une haie à proximité du secteur d'implantation du futur poste. Toutefois, au vu de l'implantation du poste et des mesures qui seront prises (voir chapitre 9), les conséquences sur cette espèce seront limitées.

Le projet n'aura en outre aucune conséquence sur les continuités écologiques du secteur.

Par ailleurs, l'enceinte des postes est close afin de prévenir tout risque d'intrusion de la faune.

Le futur site d'implantation du poste électrique se positionne à plus de 5 km des sites Natura 2000 les plus proches. Ainsi au vu de la distance et l'absence de connexion avec le site du projet, les impacts du projet sur le réseau Natura 2000 est jugé nul.

4.3 Paysage et patrimoine

Dans le cas du poste électrique de Salins, le futur site se positionne sur des terrains agricoles avec un réseau de haies bien développé. Toutefois, ce poste se situera dans la zone artisanale des Mélincols, où des constructions sont déjà présentes. Le poste pourra ainsi s'insérer au mieux dans ce paysage déjà anthropisé. De plus, la construction du poste se fait en dehors de secteur habité limitant les vues vers l'ouvrage.

La position en retrait par rapport à la RD 105 permet de limiter les vues vers l'ouvrage.

De plus, la construction de ce poste entraîne la démolition du poste existant au sein des secteurs urbanisés de Salins. Améliorant ainsi la qualité paysagère au sein des secteurs urbanisés de la ville de Pontarlier, le poste a un impact positif sur le paysage urbain.

La probabilité de réaliser une découverte archéologique est prise en compte en amont du chantier. Toutefois, en cas de découverte fortuite lors des travaux, une déclaration est faite sans délai au maire ou à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des mesures conservatoires sont mises en place dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste.

Comme tout chantier, les travaux de reconstruction de poste peuvent également générer des nuisances pour les promeneurs (bruit, poussière, circulation d'engins) et/ou randonneurs. Cet impact est toutefois minimisé selon la zone traversée (zone urbaine, zone agricole...).

4.4 Milieu humain

La construction d'un poste, et plus particulièrement les travaux de terrassement, l'amenée des matériaux, l'installation des équipements électriques nécessiteront l'utilisation de matériels ou d'engins potentiellement bruyants (camions, grues, pelles, compresseurs, etc.).

Outre le bruit généré par les engins de chantier, les travaux pourront induire d'autres nuisances, vibrations et émissions de poussières notamment (voir les mesures envisagées au chapitre 9).

Le futur poste se positionne au sein de secteur à urbaniser à vocation d'activité. Positionné en dehors des secteurs urbanisés à vocation d'habitat, l'impact sur la population et l'habitat est jugé nul.

Le site d'implantation du futur poste prend place en partie sur des terrains agricoles privés à vocation d'urbanisation. L'impact sur l'activité agricole est donc jugé faible.

Le site d'implantation du futur poste prend place en dehors de tous terrains boisés. L'impact sur l'activité sylvicole est donc jugé nul.

4.5 Infrastructures et réseaux

Les travaux se dérouleront en dehors de toutes infrastructures existantes. La circulation d'engins, notamment dans le cadre d'apport de matériaux et des installations électriques sera susceptibles d'augmenter le trafic routier, pouvant engendrer des gênes à la circulation sur les voiries desservant la zone d'activités des Mélincols.

Le futur poste se positionnera au sein de la zone artisanale des Mélincols. Il n'engendrera aucun impact sur les réseaux et infrastructures existantes (RD 105, canalisation de gaz).

4.6 Risques

Le futur poste électrique de salins se positionne en dehors des secteurs soumis au risque d'inondation de la Furieuse. Il n'engendrera ainsi pas d'impacts temporaires ou permanents.

Il se situe également dans la zone 3 du Plan de Prévention du risque de mouvement de terrain. Toutefois cette zone n'impose aucune condition dans le cadre de nouvelles constructions.

4.7 Santé

Les résultats de l'étude acoustique (présente en annexe) ont montrés que le poste n'engendrera pas d'impact sonore sur les habitations à proximité.

Les ouvrages d'ERDF sont conformes à l'arrêté technique du 17 mai 2001 qui reprend en droit français les limites issues de la Recommandation Européenne du 12 juillet 1999 pour tous les nouveaux ouvrages et dans les conditions de fonctionnement en régime de service permanent. Le dispositif des Plans de contrôle et de surveillance des CEM, mis en place par décret, permettra de vérifier par des mesures directes et indépendantes que ces valeurs sont également respectées dans toutes les zones fréquentées régulièrement par le public.

Le SF6 est un gaz non toxique et sans effet sur l'homme dans des conditions normales d'utilisation et la contribution d'ERDF à l'effet de serre est marginale. Pour éviter tout impact sur la qualité de l'air dû à une fuite de SF6, ERDF prend les mesures d'évitement exposées au paragraphe Mesures.

4.8 Evaluation des incidences sur les sites du réseau Natura 2000

Au regard de la distance avec le projet, **aucune atteinte à l'état de conservation des milieux naturels et de la flore n'est attendue de manière temporaire et permanente sur les sites Natura 2000.**

Seul le Milan royal, espèce qui bénéficie d'un plan national d'actions (Plan d'actions Milan royal - Etude et sauvegarde du Milan royal en Franche-Comté - Rapport annuel 2010), a été recensé au Sud du site du projet. Au vu de la superficie du projet (environ 7000 m²), les impacts sur cette espèce sont jugés faibles.

Aucune atteinte à l'état de conservation de ces espèces n'est attendue de manière temporaire et permanente.

5 Résumé de l'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

La consultation de ces publications a permis d'identifier plusieurs projets ayant fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement, à savoir :

- le projet de protection des berges le long de la Furieuse à Salins-les-Bains
- le projet de déversoir d'orage temporaire sur la commune de Salins-les-Bains
- le projet de reprise d'un mur de soutènement et le changement de garde-corps

Considérant la localisation des projets, leur emprise relativement restreinte, les domaines d'activités différentes, et l'absence de liens géographiques et hydrographiques, nous considérerons qu'ils n'engendreront pas d'effets cumulés avec le futur poste de Salins.

Une consultation des avis émis par l'autorité en Franche-Comté n'a mis aucun projet en lien avec le futur poste électrique de Salins.

Le projet de reconstruction du poste de Salins se fera en parallèle de la création de la future liaison souterraine à 63 000 volts Frasne-Salins et de la reconstruction en souterrain de la ligne à 63 000 volts Mesnay-Salins. Les effets des futures liaisons souterraines étant relativement localisés au droit du site des travaux, ils n'engendreront pas d'effets cumulés avec le projet de futur poste électrique de Salins.

6 Esquisse des solutions de substitution envisagés et raison du choix du projet

6.1 Principes de recherche des partis

La recherche de partis (sites d'implantation potentielle du poste) a pris en compte les différentes données et sensibilités mais aussi des critères d'ordre technique et économique.

Elle s'appuie également sur les rencontres qui ont eu lieu entre ERDF et les différents acteurs locaux (élus, services de l'Etat,...).

6.2 Présentation des sites pour l'implantation du poste

Plusieurs sites ont été recherchés au sein de la zone pour l'implantation du poste. Trois sites ont été retenus et étudiés comme possible implantation du futur poste.

6.3 Comparaison des sites pour l'implantation du poste

La comparaison des sites a été réalisée sur la base de la synthèse des contraintes de l'aire d'étude.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de comparaison des sites

	Site n°1	Site n°2	Site n°3
Topographie	Relief relativement marqué nécessitant des terrassements		Relief très marqué nécessitant des terrassements très importants
Hydrographie		A environ 100 m de la Furieuse	
Protections et inventaires	En dehors de tous zonages réglementaires et d'inventaires		
Biodiversité	Au sein de secteurs de prairies de pâturage	Au sein de secteurs de prairies de pâturage et bordé par une haie	Se compose d'arbustes et taillis issue de l'entretien régulier de la tranchée forestière
Protections au titre du paysage - Patrimoine	En dehors de tous secteurs faisant l'objet d'une protection au titre du paysage		Au sein de la ZPPAUP de Salins-Bracon et du site UNESCO des Salines
Insertion paysagère	Au sein d'un secteur urbanisé à vocation d'activité propice à l'insertion paysagère du futur poste		En bordure d'un secteur urbanisé à vocation d'habitat engendrant une perception accrue des installations électriques
		Proximité d'une habitation	Proximité de nombreuses

			habitations
Milieu humain	Au sein de secteurs agricoles à vocation d'urbanisation		En bordure de secteurs urbanisés
Urbanisme	Au sein de la zone UY à vocation d'activité		Au sein de la zone N représentant les zones naturelles

Légende

Impact nul à faible	Impact faible à modéré	Impact modéré à fort
---------------------	------------------------	----------------------

6.4 Le parti retenu

La comparaison des différents sites d'implantation du poste montre que le site N°1 constitue le site de moindre impact. En effet ce site permet une bonne insertion en dehors des secteurs urbanisés à vocation d'habitation et s'inscrit dans la vocation de la zone artisanale des Mélincols. De plus il présente une plus faible sensibilité vis-à-vis du milieu physique et du milieu naturel que le site N°2. En effet, l'implantation d'un poste électrique sur le site N°2 implique la réalisation de terrassements importants ainsi que des défrichements au sein de la haie positionnée en limite Nord de ce site. Le site N°2 présente également une sensibilité plus forte vis-à-vis du milieu humain due à la proximité d'une habitation.

Ainsi, ERDF a choisi de retenir le site N°1 comme site d'implantation du futur poste électrique de Salins 63 000/20 000 volts.

7 Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et articulation avec les plans, schémas et programmes

L'analyse des différents plans et programmes existants sur le secteur d'étude a permis de mettre en évidence la compatibilité du projet avec ces derniers.

8 Les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet

8.1 Milieu physique

Pour réduire les impacts temporaires, toutes les mesures destinées à limiter la production de poussière et la détérioration des abords du chantier seront prises par les entreprises (camions bâchés, nettoyage régulier des zones de travail,...).

Des études de sols, ont donc été commandées par ERDF. Ces études ont permis notamment de définir les caractéristiques des fondations des équipements (transformateur, portique...), pour s'affranchir de tout risque géotechnique au niveau du site. ERDF s'engage à respecter les conclusions de cette étude.

Afin d'éviter la production importante de matières en suspension et leur transfert vers l'aval ainsi que le déversement sur le sol et le sous-sol de produits polluants (huiles, graisses, hydrocarbures...), le projet devra dans la mesure du possible, en fonction des contraintes du chantier. Dans ces conditions, l'incidence du projet sur la qualité des eaux sera réduite au maximum.

Les eaux usées qui proviendront de la fréquentation du site par le personnel seront évacuées vers le réseau d'assainissement de la zone artisanale.

Les eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées (toiture du bâtiment technique) seront collectées par un réseau de drainage interne à la plate-forme. Ces eaux ainsi collectées seront évacuées vers le réseau d'assainissement de la zone artisanale.

8.2 Milieu naturel

En raison de la présence de l'espèce floristique protégée tulipe sauvage, il est prévu de réaliser deux passages au printemps avant travaux afin de s'assurer de la non-présence d'autres stations sur le secteur du projet.

De plus, les stations d'ores et déjà recensées seront mise en défense par des dispositifs adaptés afin d'éviter leur destruction lors des travaux notamment par la circulation d'engins.

En raison de la présence de la pie-grièche écorcheur à proximité du site des travaux, il est prévu de démarrer le chantier en dehors des périodes de reproduction soit entre mai et août.

Le positionnement du poste permet de maintenir les haies présentes aux abords du futur poste. Ces haies seront protégées dans le cadre des travaux afin d'éviter leur destruction. Il est également prévu de reconstituer des haies de fruticées supplémentaires le long de la clôture du futur poste. Ces deux mesures permettront ainsi de maintenir et améliorer l'habitat pour la pie-grièche écorcheur.

8.3 Paysage et patrimoine

Sur le plan archéologique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles disposera du programme détaillé des travaux afin de pouvoir réaliser des opérations préventives de prospection et de diagnostics. Le risque archéologique sera donc pris en amont du chantier. Toutefois, en cas de découverte fortuite lors des travaux, une déclaration sera faite sans délai au Maire et au Service Régional de l'Archéologie et des mesures conservatoires seront au besoin mises en place.

Le site choisi correspond à une prairie, où l'espace est situé à proximité de bâtiments industrielles, à l'écart des secteurs d'habitations. Cet environnement permet l'intégration du futur poste dans le paysage.

La mise en place de haies de fruticées participe également à son insertion paysagère.

8.4 Milieu humain

Pendant les travaux, toutes les dispositions imposées par la réglementation seront prises de manière à assurer la sécurité vis-à-vis des tiers (balisage de chantier,...). Une visite de chantier pourra être réalisée par les maîtres d'ouvrages pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

En phase d'exploitation du poste, les transformateurs étant refroidis par une huile minérale pouvant, dans des cas particuliers d'incidents très rares, s'enflammer ; le projet retenu par ERDF prévoit de les doter de murs pare-feu. Ces murs pare-feu permettront de limiter la propagation d'un éventuel incendie aux autres installations et l'approche des pompiers. La fosse déportée et ses dispositifs coupe-feu y contribueront aussi.

Les conditions d'intervention du personnel prévues par ERDF permettent d'assurer la protection des personnes vis-à-vis des risques liés à l'utilisation du SF6 : ventilation des locaux, récupération du SF6 et de ses produits de décomposition, utilisation des équipements de protection individuelle.

8.5 Modalités de suivi des mesures

Le suivi des mesures destinées à réduire l'impact du projet sur l'environnement comportera :

- des visites de chantier qui pourront être effectuées par les maîtres d'ouvrage pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place en terme de sécurité et de protection (circulation, protection des biens et des personnes, mise en défense des espèces floristiques protégées) et veiller au respect de la réglementation en matière d'environnement (gestion des déchets, mesures pour éviter une pollution accidentelle des eaux ou des sols,...),
- un début des travaux évitant les périodes sensibles pour l'avifaune, à savoir entre mai et août

9 Analyse des méthodes utilisées et difficultés rencontrées

9.1 Analyse des méthodes utilisées

Le tableau ci-dessous transcrit les sources de données consultées pour chaque thématique :

♦ Milieu physique

Thématiques	Sources de données
Climatologie	Météo France
Topographie	Scan 25 IGN http://www.cartes-topographiques.fr
Géologie	BRGM Infoterre Carte géologique 1/50 000ème Feuille de Salins-les-Bains
Hydrogéologie	BRGM Infoterre Carte géologique 1/50 000ème Feuille de Salins-les-Bains GeoSDAGE – l'Eau dans le bassin Rhône-Méditerranée Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ARS Franche-Comté
Hydrographie	GeoSDAGE – l'Eau dans le bassin Rhône-Méditerranée Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée BD Carthage

♦ Milieu naturel

Thématiques	Sources de données
Zonages réglementaires	DREAL Franche-Comté
Habitats naturels	Scan 25 IGN Visite terrain Etude Faune-Flore, Asconit Consultant, 2013
Faune et flore	LPO : http://franche-comte.lpo.fr INPN
Réseau écologique	Etude Faune-Flore, Asconit Consultant, 2013

♦ Paysage, Patrimoine

Thématiques	Sources de données
Paysage	Visite de terrain
Sites et patrimoine	Base Mérimée DREAL Franche-Comté DRAC Franche-Comté INRAP PLU Salins-les-Bains

♦ **Milieu humain**

Thématiques	Sources de données
Population et habitat	INSEE
Activités	Visite terrain Scan 25 IGN

♦ **Infrastructures, risques et contexte sonore**

Thématiques	Sources de données
Infrastructures	Scan 25 IGN
Risques naturels	Cartorisque DDT Jura PPRmvt Salins PPRi Furieuse et Gouaille
Risques technologiques	DREAL Franche-Comté PLU Salins-les-Bains
Contexte sonore	Etude acoustique SPC Acoustique

Un diagnostic faune, flore et habitats a été mené courant 2013 dans le cadre de la présente étude d'impact par des écologues d'ASCONIT Consultants. La méthodologie des prospections est décrite ci-dessous.

9.1.1.1 Investigations de terrain

L'ensemble des prospections s'est déroulé aux dates suivantes :

Tableau 3 : Récapitulatif des dates de prospections réalisées dans le cadre des inventaires faune-flore

Compartiment naturaliste	Date d'investigations	Conditions météorologiques et représentativité des inventaires
Flore	23 avril 2013/ 18 juin 2013/ 12 août 2013	Bonnes
Avifaune diurne et nocturne	24 avril 2013/ 18 juin 2013 / 12 août 2013	Bonnes
Entomofaune	18 juin 2013/ 12 août 2013	Bonnes
Batracofoaune	Pas d'habitats favorables	

Les mammifères (autres que chiroptères) ont été recensés à l'occasion de l'ensemble des sorties terrain.

Les mesures acoustiques ont été réalisés conformément à la norme française NFS 31-010, relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement, conformément à l'arrêté du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage.

9.2 Difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans le cadre du présent projet.

10 Auteurs des études

Le présent dossier a été réalisé par l'équipe pluridisciplinaire du bureau d'études ASCONIT CONSULTANTS (agence de Nancy), David TAJA, en tant que chef de projet Environnement et Grégoire LHUILLIER, ingénieur d'études en environnement,

Le diagnostic écologique a été réalisé par Karine LAMARQUE, chef de projet Biodiversité, Purdey CHEVALIER, chargée de mission naturaliste, Cécile MARTIN, chargé de mission naturaliste

La maîtrise d'ouvrage est assurée par ERDF.

Les études acoustiques ont été réalisées par le bureau d'études SPC Acoustique. Les personnes en charge de ce dossier sont Natalino GURNARI.